

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1894.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1894 s'élève à fr.	25,268,545 »
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1893 monte à	25,209,545 »
	<hr/>
La différence en plus pour l'année 1894 est de . . . fr.	59,000 »

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1894 fr.	65,000 »
proposé pour 1893	6,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	59,000 »

Cette augmentation provient de ce qu'il devra être procédé, en 1894, au renouvellement partiel de la Chambre des représentants.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1894, est fixé à la somme de vingt-trois millions deux cent soixante-huit mille cinq cent quarante-cinq francs (23,268,545 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(160)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	490,700	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>	60,000	593,056
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	16,556	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1894 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1894.	241,000	436,059
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1894	559	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	58,000	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	4,500	
A REPORTER. . . . fr.		556,059	1,031,115

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	556,050 "	1,031,415 •
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	100,000 •	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	5,500 •	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,900 •	20,800 •
15	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,600 •	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES. -			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 •	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers	106,500 "	
	— de Brabant	155,070 "	
	— de la Flandre occidentale	150,585 "	
	— de la Flandre orientale	144,670 "	
	— de Hainaut	128,550 "	
	— de Liège	125,200 "	
	— de Limbourg	89,810 "	
	— de Luxembourg	77,500 •	
	— de Namur	97,550 "	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	16,514 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,520,049 •	1,051,915 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report . . . fr.	1,520,040 °	1,051,915 °
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 °		
	— de Brabant. 27,000 °		
	— de la Flandre occidentale 27,000 °		
	— de la Flandre orientale 27,000 °		
	— de Hainaut. 27,000 °	251,000 °	
	— de Liège 51,500 °		
	— de Limbourg 20,700 °		
	— de Luxembourg 20,700 °		
	— de Namur 24,000 °		
10	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,582,840 °
	Traitements des commissaires 211,500 °		
	Frais de bureau 45,400 °		
	Traitements des employés 186,000 °	455,900 °	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1894 15,000 °		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 °	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 °	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 °	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 °	
	A REPORTER. fr.	°	3,454,764 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	3,434,764 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 •	
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 •	130,000 •
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	26,500 •	
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 •	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses.	44,000 •	138,600 •
30	Personnel permanent du Tir national	7,100 •	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	43,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,787,364 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,757,564 .
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
35	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 .	} 20,000 .
54	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	5,000 .	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1861; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 100 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles	550,000 .	550,000 .
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	156,100 .	
	A REPORTER. fr.	156,100 .	4,087,564 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	156,100 »	4,087,564 »
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Grauwelle.	106,275 »	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	24,400 »	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 »	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	61,500 »	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 »	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 »	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 »	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	90,700 »	
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	52,950 »	861,425 »
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 »	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 »	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	65,550 »	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	15,200 »	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre		
	A REPORTER. fr.	4,948,787 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	4,948,787 *
	d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	550,250 *	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 *	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 *	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
55	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	427,989 *	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,900 *	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 *	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	45,650 *	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	65,200 *	1,856,855 *
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 *	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 *	
	A REPORTER fr.	1,224,500 *	6,785,640 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,224,590 °	6,785,040 °
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 °	
61	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 °	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 °	
65	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 °	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	7,000 °	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 °	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 °	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 °	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget).	175,000 °	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,600 °	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 °	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.	1,553,168 °	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	556,000 °	
	A REPORTER. . . . fr.	1,712,168 °	6,785,640 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	RECAP. . . fr.	1,712,168 »	6,785,040 .
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	1,921,668 .
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury	7,000 »	
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis	1,500 »	
80	Concours universitaires ; frais de ces concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités	24,500 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	51,100 »	8,707,508 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	51,100 »	8,707,508 »
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	82,200 »	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	15,050 »	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 »	
92	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,504,064 »	
93	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	5,885,290 »
94	Écoles moyennes. — Bourses.	55,000 »	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 »	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	52,000 »	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	
98	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 »	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	105,625 »	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	10,000 »	
	A REPORTER. fr.	3,885,790 »	12,592,598 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	5,883,790 •	12,502,508 •
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire.	2,000 •	
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	418,523 •	
105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800 •	
106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	706,000 •	10,669,947 •
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 •	
108	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
100	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,622 •	
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,598,747 •	25,262,545 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,598,747 °	95,269,545 °
111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 °	
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 °	
115	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1894 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,744,000 °	
114	Concours: 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 °	
115	Musée scolaire national — Personnel; traitements et indemnités	6,200 °	
116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000 °	
117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 °	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 °	6,000 °
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.			95,269,545 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1894.



BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
		CHAPITRE I^{er}.																																																																						
		ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																						
1	»	Traitement du Ministre																																																																						
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				485,700 »																																																																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>10,000 à 12,000</td> <td>57,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>Max. 8,000</td> <td>59,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>Max. 6,500</td> <td>47,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>15</td> <td>»</td> <td>Max. 5,000</td> <td>60,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs</td> <td>40</td> <td>1^{re} et 2^e cl.</td> <td>2,200 à 4,000</td> <td>155,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>28</td> <td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td> <td>1,400 à 2,000</td> <td>51,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service</td> <td>56</td> <td>»</td> <td>800 à 2,400</td> <td>56,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">485,700</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	»	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	»	10,000 à 12,000	57,000		Directeurs	8	»	Max. 8,000	59,500		Chefs de division	8	»	Max. 6,500	47,100		Chefs de bureau	15	»	Max. 5,000	60,400		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155,000		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	51,500		Employés temporaires	6	»	»	8,600		Huissiers et gens de service	56	»	800 à 2,400	56,800						485,700	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																			
Secrétaire général	1	»	12,000	12,000																																																																				
Directeurs généraux	5	»	10,000 à 12,000	57,000																																																																				
Directeurs	8	»	Max. 8,000	59,500																																																																				
Chefs de division	8	»	Max. 6,500	47,100																																																																				
Chefs de bureau	15	»	Max. 5,000	60,400																																																																				
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155,000																																																																				
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	51,500																																																																				
Employés temporaires	6	»	»	8,600																																																																				
Huissiers et gens de service	56	»	800 à 2,400	56,800																																																																				
				485,700																																																																				
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000 »																																																																		
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																						
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses				55,000 »																																																																		
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>				5,000 »																																																																		
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																						
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés																																																																						
6	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}				fr.																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSE de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
490,700	490,700	»	»	490,700	488,464 39	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,973 90	
4,000	4,000	»	»	5,000	4,999 96	
16,536	16,536	»	»	14,106	10,464 45	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,523 10	
595,036	595,036	»	»	595,806	588,425 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1894 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 128,000
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 51 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1894 115,000
9	•	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1894
10	•	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	•	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867
12	•	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	•	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
À REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	51,998 24	
241,000	241,000	»	»	241,000	259,012 02	
559	559	»	»	559	558 33	
58,000	58,000	»	»	58,000	36,960 06	
4,500	4,500	»	»	4,500	4,442 »	
100,000	100,000	»	»	101,000	87,050 »	
456,059	456,059	»	»	457,059	420,020 62	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,963 33	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,963 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	»	Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 406,500																
	b.	— de Brabant. 153,970																
	c.	— de la Flandre occidentale 150,585																
	d.	— de la Flandre orientale. 144,670																
	e.	— de Hainaut 128,550																
17	f.	— de Liège 123,200																
	g.	— de Limbourg 89,810																
	h.	— de Luxembourg 77,500																
	i.	— de Namur 97,550																
	»	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires. 16,514																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500	5,300	»	»	3,300	2,963 53	
4,900	4,900	»	»	4,900	5,065 50	
12,600	12,600	»	»	12,600	14,796 32	
20,800	20,800	»	»	20,800	22,822 95	
449,800	449,800	»	»	449,800	446,155 20	
1,070,249	1,070,249	»	»	1,070,249	1,053,109 48	
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,499,242 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale.	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement — Traitements des employés. Traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires.	214,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1894	15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'admini- stration des affaires provinciales et communales	
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et tra- vaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concer- nant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,520,049	1,520,049	•	•	1,520,049	1,499,242 03	
251,900	251,900	•	•	251,900	251,851 75	
455,900	455,900	•	•	455,900	449,066 80	
45,000	45,000	•	•	45,000	47,242 88	
15,000	15,000	•	•	15,000	18,222 61	
50,000	50,000	•	•	50,000	50,064 50	
65,000	6,000	59,000	•	65,000	12,700 •	
2,582,849	2,525,849	59,000	•	2,582,849	2,528,571 •	
AUGMENTATION. . fr.		59,000				
110,000	110,000	•	•	110,000	114,664 75	
20,000	20,000	•	•	20,000	16,902 22	
150,000	150,000	•	•	150,000	151,566 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
<p>CHAPITRE VI.</p> <p>GARDE CIVIQUE.</p>																		
26	»	<p>Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">26,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	2,800	»	1,800	»	400	26,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																	
1	14,000																	
1	1,500																	
4	6,000																	
1	2,800																	
»	1,800																	
»	400																	
26,500																		
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																
28	»	<p>Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>5,900</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,600	»	5,900	»	800	7,500					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	1,200																	
1	1,600																	
»	5,900																	
»	800																	
7,500																		
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses																
50	»	<p>Personnel permanent du Tir national</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,900</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,500	1	1,900	1	1,500	1	1,200	7,100					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	2,500																	
1	1,900																	
1	1,500																	
1	1,200																	
7,100																		
A REPORTER. . . . fr.																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
26,500 »	26,500 »	»	»	26,500 »	25,678 20	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	8,769 26	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	5,702 09	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,999 62	
7,100 »	7,100 »	»	»	7,100 »	3,199 92	
95,600 »	95,600 »	»	»	95,600 »	87,549 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		FÊTES NATIONALES.
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
53	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
54	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
55	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
93,600	93,600	»	»	93,600	87,549 09	
43,000	43,000	»	»	43,000	13,676 »	
138,600	138,600	»	»	138,600	101,025 09	
54,000	54,000	»	»	54,000	30,904 50	
54,000	54,000	»	»	54,000	30,904 50	
17,000	17,000	»	»	17,000	14,505 50	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,300 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,805 50	
330,000	330,000	»	»	330,000	339,685 50	
330,000	330,000	»	»	330,000	339,685 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE X.				
SCIENCES ET LETTRES.				
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	40,000	»
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500	»
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000	»
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.	5,000	»
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	58,900	»
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	57,000	»
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	3,000	»
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	3,500	»
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	12,200	»
	37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,073
b.		Publication d'une collection des grands écrivains du pays	3,200	»
c.		Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000	»
d.		Publication d'une biographie nationale	8,000	»
e.		Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000	»
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local	19,400	»
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000	»
A REPORTER.			fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 156,100	156,100	»	»	161,100	161,094 10	a) Concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques (période 1889-1893.) b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 9,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
106,273	106,273	»	»	106,273	106,271 40	
24,400	24,400	»	»	24,400	24,230 85	
286,773	286,773	»	»	291,773	291,616 35	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
286,773	286,773	»	»	291,773	291,616 33	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
64,500	64,500	»	»	64,500	64,257 84	
32,400	32,400	»	»	32,400	47,386 51	
93,400	93,400	»	»	93,400	95,316 70	
85,700	85,700	»	»	85,700	85,649 51	
90,700	90,700	»	»	87,100	87,900 »	
a) 52,250	52,250	»	»	55,850	55,850 »	a) Dont 18,000 francs de charge tempo- raire.
60,100	60,100	»	»	60,100	57,000 »	
8,200	8,200	»	»	8,200	15,913 08	
63,350	63,350	»	»	63,350	61,841 45	
b) 15,200	15,200	»	»	15,200	8,485 56	b) Y compris 8,000 francs de charge tempo- raire
861,423	861,423	»	»	866,423	876,066 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
50 (suite.	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	fr. 112,589 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	264,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	21,400 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES IL L'EXERCICE 1891	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
550,250	350,250	»	»	350,250	550,167 57	
40,000	40,000	»	»	40,000	39,950 »	
8,850	8,850	»	»	8,850	10,050 »	
427,989	427,989	»	»	427,989	427,987 13	
827,089	827,089	»	»	827,089	828,154 70	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DEPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
827,089	827,089	»	»	827,089	828,154 70	
44,900	44,900	»	»	46,400	46,599 20	
84,760	84,760	»	»	84,760	84,759 80	
43,650	43,650	»	»	42,450	42,241 32	
63,200	63,200	»	»	64,400	64,399 92	
75,000	75,000	»	»	75,000	16,500 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	56,512 49	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,899 68	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,195 89	
1,354,749	1,354,749	»	»	1,356,249	1,268,863	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 15,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,354,749	1,354,749	»	»	1,356,249	1,268,865	»
3,000	3,000	»	»	3,000	4,675	»
7,000	7,000	»	»	7,000	6,109	»
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820	»
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758	»
54,526	54,526	»	»	54,562	54,526	»
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	169,317 10	a) Y compris 11,000 francs de charge temporaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,836,853	1,836,853	»	»	1,838,333	1,745,068 10	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000	»
2,000	2,000	»	»	2,000	2,249 51	
3,000	3,000	»	»	3,000	3,249 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers.
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	5,249 51	
1,555,168	1,555,168	»	»	1,548,968	1,247,652 16	
556,000	556,000	»	»	546,000	547,152 05	
111,000	111,000	»	»	111,000	103,572 03	
60,000	60,000	»	»	70,000	55,287 75	
5,000	5,000	»	»	5,000	6,984 52	
7,000	7,000	»	»	7,000	5,582 20	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 91	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,028 70	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,500 .	
4,901,668	4,901,668	»	»	1,897,468	1,774,988 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																													
		Report. fr.																													
80	»	Concours universitaires. Frais de ces concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																													
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																													
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																													
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																													
CHAPITRE XIII.																															
ENSEIGNEMENT MOYEN.																															
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																													
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																													
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">24,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">°</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">°</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">24,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	24,500		Inspecteurs	2	°	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	°	1,800					24,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																										
Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	24,500																											
Inspecteurs	2	°	6,000 à 7,500																												
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	°	1,800																												
				24,500																											
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																													
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																													
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																													
		A REPORTER. fr.																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,901,668	1,901,668	»	»	1,897,468	1,774,988 85	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,977 15	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,987 50	
»	»	»	»	4,000	»	
1,921,668	1,921,668	»	»	1,921,468	1,795,935 50	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	1,849 05	
24,500	24,500	»	»	24,500	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	8,555 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,616 80	
51,100	51,100	»	»	51,100	48,101 05	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
51,100	51,100	»	»	51,100	48,101 03	
82,200	82,200	»	»	84,050	167,299 59	
13,050	13,050	»	»	18,480	16,707 15	
60,200	60,200	»	»	60,200	51,069 20	
2,500	2,500	»	»	1,500	1,477 78	
5,504,064	5,504,064	»	»	5,254,064	5,253,451 50	
5,515,094	5,515,094	»	»	5,469,594	5,518,105 85	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DEPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
5,515,094	5,515,094	»	»	5,469,594	5,518,105 85	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,900 »	
55,000	55,000	»	»	55,000	50,675 »	
154,571	154,571	»	»	154,571	154,571 »	
52,000	52,000	»	»	52,000	26,908 80	
29,700	29,700	»	»	29,700	28,959 60	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
105,625	105,625	»	»	80,250	74,265 50	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,854 76	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,470 55	
»	»	»	»	7,000	»	
5,885,290	5,885,290	»	»	5,825,215	5,850,489 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIV.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
102	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement de secrétaire																																																			
103	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1883 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																			
104	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="384 1055 655 1077">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th data-bbox="703 1043 767 1099">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="799 1055 863 1077">CLASSE.</th> <th data-bbox="919 1043 1007 1099">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1054 1043 1142 1099">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1206 1055 1326 1077"><i>Observations.</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="347 1133 687 1155">Inspecteur des écoles normales</td> <td data-bbox="727 1133 743 1155">1</td> <td data-bbox="823 1133 839 1155">»</td> <td data-bbox="951 1133 1007 1155">7,500</td> <td data-bbox="1078 1133 1134 1155">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1155 687 1178">Inspectrice des écoles normales</td> <td data-bbox="727 1155 743 1178">1</td> <td data-bbox="823 1155 839 1178">»</td> <td data-bbox="951 1155 1007 1178">2,200</td> <td data-bbox="1078 1155 1134 1178">2,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1178 687 1200">Vérificateur des économats.</td> <td data-bbox="727 1178 743 1200">1</td> <td data-bbox="823 1178 839 1200">»</td> <td data-bbox="951 1178 1007 1200">4,400</td> <td data-bbox="1078 1178 1134 1200">4,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1200 687 1223">Inspecteurs principaux.</td> <td data-bbox="727 1200 751 1223">18</td> <td data-bbox="823 1200 839 1223">»</td> <td data-bbox="887 1200 1046 1223">de 5,000 à 7,500</td> <td data-bbox="1054 1200 1134 1223">111,250</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1223 687 1245">Inspecteurs cantonaux.</td> <td data-bbox="727 1223 751 1245">80</td> <td data-bbox="823 1223 839 1245">»</td> <td data-bbox="887 1223 1046 1245">de 3,000 à 4,500</td> <td data-bbox="1054 1223 1134 1245">286,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1245 687 1267">Disponibilité.</td> <td data-bbox="727 1245 743 1267">»</td> <td data-bbox="823 1245 839 1267">»</td> <td data-bbox="951 1245 967 1267">»</td> <td data-bbox="1078 1245 1134 1267">5,575</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td data-bbox="1054 1290 1134 1312" style="border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,200	2,200		Vérificateur des économats.	1	»	4,400	4,400		Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800		Disponibilité.	»	»	»	5,575						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>																																																
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,200	2,200																																																	
Vérificateur des économats.	1	»	4,400	4,400																																																	
Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																																	
Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800																																																	
Disponibilité.	»	»	»	5,575																																																	
				415,525																																																	
a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				6,400	»																																															
b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																				
105		1° Aux inspecteurs principaux.		45,200	»																																																
		2° Aux inspecteurs cantonaux.		91,200	»																																																
		3° Aux inspectrices déléguées.		21,600	»																																																
c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				2,400	»																																															
a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.				580,000	»																																															
106	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				106,000	»																																														
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.				20,000	»																																														
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	1,529 16	
415,525	415,525	»	»	415,525	401,959 67	
164,800	164,800	»	»	164,800	147,740 16	
706,000	706,000	»	»	712,000	679,557 68	
1,292,125	1,292,125	»	»	1,293,125	1,252,586 67	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSE de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,292,125	1,292,125	»	»	1,298,125	1,352,586 67	
22,000	22,000	»	»	22,000	14,161 60	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,510 04	
78,622	78,622	»	»	78,622	78,296 26	
200,000	200,000	»	»	200,000	197,468 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	101,698 15	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,561 56	
1,798,747	1,798,747	»	»	1,804,747	1,729,082 08	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES du L'EXERCICE 1891.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,798,747	1,798,747	»	»	1,804,747	1,729,082 08	
8,744,000	8,744,000	»	»	8,752,500	8,751,559 57	
60,000	60,000	»	»	60,000	61,264 93	
6,200	6,200	»	»	6,200	3,574 92	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,700 58	
51,000	51,000	»	»	51,000	59,587 55	
»	»	»	»	9,000	»	
10 669,947	10,669,947	»	»	10,675,447	10,592,549 45	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,150 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales.
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS 10165 POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
595,056 »	595,056 »	»	»	595,806 »	588,425 78	
456,059 »	456,059 »	»	»	457,059 »	420,020 62	
20,800 »	20,800 »	»	»	20,800 »	22,322 93	
2,582,849 »	2,525,849 »	59,000 »	»	2,582,849 »	2,528,371 »	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	151,566 97	
158,600 »	158,600 »	»	»	158,600 »	101,023 09	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	50,904 50	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	15,803 50	
550,000 »	550,000 »	»	»	550,000 »	559,685 50	
861,425 »	861,425 »	»	»	866,425 »	876,066 98	
1,856,835 »	1,856,835 »	»	»	1,858,535 »	1,745,068 10	
1,921,668 »	1,921,668 »	»	»	1,921,468 »	1,795,953 50	
5,883,290 »	5,883,290 »	»	»	5,825,215 »	5,850,489 04	
10,669,947 »	10,669,947 »	»	»	10,675,447 »	10,592,549 45	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	5,150 64	
25,268,543 »	25,209,545 »	59,000 »	»	25,218,020 »	22,841,703 20	
AUGMENTATION. . . fr.		59,000 »				

(212)